

**LISTE DES INFRACTIONS DESIGNÉES- ARTICLE 487.04 DU CODE CRIMINEL DU CANADA**

Primaires - Obligatoire art . 487.04(a)	Primaires - art. 487.04(a.1)	Primaires - art. 487.04(a.1)	Infractions secondaires - art. 487.04 (c)
<p>212(2.1) Vivre des produits de la prostitution d'une personne âgée de moins de 18 ans</p> <p>235 Meurtre</p> <p>236 Homicide involontaire coupable</p> <p>239 Tentative de meurtre</p> <p>244 Fait de causer intentionnellement des lésions corporelles – arme à feu</p> <p>244.1 Décharger un fusil à vent ou à gaz comprimé dans l'intention de mettre la vie d'une personne en danger ou de la blesser</p> <p>245a) Administrer une substance délétère dans l'intention de mettre la vie d'une personne en danger ou de lui causer des lésions corporelles</p> <p>246 Vaincre la résistance à la perpétration d'une infraction</p> <p>267 Agression armée ou infliction de lésions corporelles</p> <p>268 Voies de fait graves</p> <p>269 Infliction illégale de lésions corporelles</p> <p>272 Agression sexuelle armée, menace à une tierce personne ou infliction de lésions corporelles</p> <p>273 Agression sexuelle grave</p> <p>279 Enlèvement</p> <p>344 Vol qualifié</p> <p>346 Extorsion</p> <p><b>La tentative et le complot de commettre une de ces 16 infractions ne constituent pas une infraction primaire obligatoire; il s'agit plutôt d'une infraction primaire (voir la définition d'« infraction primaire » à l'art. 487.04, en particulier l'al. d) et les par. 487.051(1) et (2)).</b></p>	<p>75 Actes de piraterie</p> <p>76 Détournement</p> <p>77 Atteinte à la sécurité des aéronefs ou des aéroports</p> <p>78.1 Prise d'un navire ou d'une plate-forme fixe</p> <p>81(1) Usage d'explosifs</p> <p>83.18 Participation à une activité d'un groupe terroriste</p> <p>83.19 Facilitation d'une activité terroriste</p> <p>83.2 Infraction au profit d'un groupe terroriste</p> <p>83.21 Charger une personne de se livrer à une activité pour un groupe terroriste</p> <p>83.22 Charger une personne de se livrer à une activité terroriste</p> <p>83.23 Héberger ou cacher</p> <p>151 Contacts sexuels</p> <p>152 Incitation à des contacts sexuels</p> <p>153 Personnes en situation d'autorité</p> <p>153.1 Exploitation à des fins sexuelles d'une personne atteinte d'une déficience</p> <p>155 Inceste</p> <p>163.1(2) Production de pornographie juvénile</p> <p>163.1(3) Distribution , etc. de pornographie juvénile</p> <p>163.1(4) Possession de pornographie juvénile</p> <p>163.1(4.1) Accès à la pornographie juvénile</p> <p>172.1 Leurre</p> <p>212(1) Proxénéritisme</p> <p>212(2) Proxénéritisme –personne âgée de moins de 18 ans</p> <p>212(4) Prostitution d'une personne âgée de moins de 18 ans</p> <p>233 Infanticide</p> <p>271 Agression sexuelle</p> <p>279.01 Traite des personnes</p> <p>279.1 Prise d'otage</p> <p>348(1)d) Introduction par effraction dans un dessein criminel, maison d'habitation</p> <p>423.1 Intimidation d'une personne associée au système judiciaire ou d'un journaliste</p> <p>431 Attaque contre les locaux officiels, le logement privé ou les moyens de transport d'une personne jouissant d'une protection internationale</p>	<p>431.1 Attaque contre les locaux officiels, le logement privé ou les moyens de transport du personnel des Nations Unies ou du personnel associé</p> <p>431.2(2) Engin explosif ou autre engin meurtrier</p> <p>467.11 Participation aux activités d'une organisation criminelle</p> <p>467.12 Infraction au profit d'une organisation criminelle</p> <p>467.13 Charger une personne de commettre une infraction au profit d'une organisation criminelle</p> <p>Infractions sexuelles « historiques » dispositions du <i>Code criminel</i>, chapitre C-34 des Statuts révisés du Canada de 1970, dans leurs versions antérieures au 4 janvier 1983:</p> <p>144 Viol</p> <p>146 Rappports sexuels avec une personne du sexe féminin âgée de moins de 14 ans ou âgée de 14 à 16 ans</p> <p>148 Rappports sexuels avec une personne faible d'esprit, etc.</p> <p>149 Attentat à la pudeur contre une personne du sexe féminin</p> <p>156 Attentat à la pudeur contre une personne du sexe masculin</p> <p>157 Grossières indécentes</p> <p>Chapitre C-34 des Statuts révisés du Canada de 1970, dans ses versions antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 1988:</p> <p>153(1)a) Rappports sexuels avec sa belle-fille, etc</p> <p><b>484.04(d)-La tentative et le complot de commettre l'une de ces infractions constitue aussi une infraction primaire.</b></p> <p align="center"><b>Art. 487.04(c.1)</b></p> <p><b>Loi sur la protection de l'information:</b></p> <p>6 Présence à proximité d'un endroit prohibé</p> <p>20(1) Menaces, accusations ou violence</p> <p>21(1) Hébergement ou dissimulation</p>	<p>145 Personne qui s'évade ou qui est en liberté sans excuse</p> <p>146 Permettre ou faciliter une évasion</p> <p>147 Délivrance illégale</p> <p>148 Aider un prisonnier de guerre à s'évader</p> <p>160(3) Bestialité en présence d'enfants ou incitation de ceux-ci</p> <p>170 Père, mère ou tuteur qui sert d'entremetteur</p> <p>173 Actions indécentes et exhibitionnisme</p> <p>252 Défaut d'arrêter lors d'un accident</p> <p>264 Harcèlement criminel</p> <p>264.1 Proférer des menaces</p> <p>266 Voies de fait</p> <p>270 Voies de fait contre un agent de la paix</p> <p>348(1)e) Introduction par effraction dans un dessein criminel</p> <p>349 Présence illégale dans une maison d'habitation</p> <p>423 Intimidation</p> <p><b>Art. 487.04(d)</b> Dispositions du <i>Code criminel</i>, dans leurs versions antérieures au 1<sup>er</sup> juillet 1990 :</p> <p>433 Crime d'incendie, y compris la tentative et le complot<sup>1</sup></p> <p>434 Fait de mettre le feu à d'autres substances, y compris la tentative et le complot</p> <p><b>Hybride</b> : Tous les autres actes criminels poursuivies par mise en accusation et passibles d'un emprisonnement maximal de <b>5 ans ou plus</b> et qui ne figurent pas déjà dans les listes des infractions secondaires apparaissant ci-dessus (<b>voir la liste en annexe</b>) .</p> <p align="center"><b>Art. 487.04 (b)</b></p> <p><b>Loi réglementant certaines drogues et autres substances:</b> <b>(seulement si poursuivies par voie de mise en accusation)</b></p> <p>5 trafic de substances</p> <p>6 importation et exportation</p> <p>7 production</p> <p><b>487.04(e) -Tentative et complot</b> : la tentative et le complot de commettre l'une de ces infractions constitue aussi une infraction secondaire.</p>

**Infractions secondaires résiduelles – art. 487.04(a)**

**(Infractions du Code Criminel poursuivies par voie de mise en accusation et qui sont passibles d'un emprisonnement maximal de 5 ans ou plus)**

<p>47 Haute trahison et trahison  49 Actes destinés à alarmer Sa Majesté ou à violer la paix publique  50 Aider un ressortissant ennemi à quitter le Canada ou ne pas empêcher la trahison  51 Intimider le Parlement ou une législature  52 Sabotage  53 Incitation à la mutinerie  57(1) Faux ou usage de faux en matière de passeport  57(3) Possession d'un passeport faux, etc.  61 Punition des infractions séditieuses  62 Infractions relatives aux forces militaires  68 Infractions relatives à la proclamation  70 Exercices illégaux - Décrets du gouverneur en conseil  74 Piraterie  78 Armes offensives et substances explosives  80 Manque de précautions – obligation à l'égard d'explosifs  82(1) Explosifs, possession sans excuse légitime  82(2) Explosifs, possession liée aux activités d'une organisation criminelle  83.02 Fournir ou réunir des biens en vue de certains actes  83.03 Fournir, rendre disponibles, etc. des biens ou services à des fins terroristes  83.04 Utiliser ou avoir en sa possession des biens à des fins terroristes  83.12* Infraction – blocage des biens, communication ou vérification  83.231* Incitation à craindre des activités terroristes  83.27 Aggravation de peine  85 Usage d'une arme à feu lors de la perpétration d'une infraction  86* Usage négligent ou contravention des règlements (en cas de récidive)  87* Braquer une arme à feu  88* Port d'arme dans un dessein dangereux  90* Port d'une arme dissimulée  91* Possession non autorisée d'une arme à feu ou d'armes prohibées ou à autorisation restreinte  92 Possession non autorisée d'une arme à feu ou d'autres armes – infraction délibérée  93* Possession dans un lieu non autorisé  94* Possession non autorisée dans un véhicule automobile  95* Possession d'une arme à feu prohibée ou à autorisation restreinte avec des munitions  96* Possession d'une arme obtenue lors de la perpétration d'une infraction  99 Trafic d'armes  100 Possession en vue de faire le trafic d'armes  101* Cession illégale  102* Fabrication d'une arme automatique  103 Importation ou exportation non autorisées – infraction délibérée  104* Importation ou exportation non autorisées  105* Armes perdues, volées ou trouvées  106* Destruction d'armes  107* Fausse déclaration  108* Modification du numéro de série  117.01* Contravention d'une ordonnance d'interdiction, etc.  119 Corruption de fonctionnaires judiciaires, etc.  120 Corruption de fonctionnaires  121 Fraudes envers le gouvernement  122 Abus de confiance par un fonctionnaire public</p>	<p>123 Corruption dans les affaires municipales  124 Achat ou vente d'une charge  125 Influencer ou négocier une nomination ou en faire commerce  132 Parjure  136 Témoignages contradictoires  137 Fabrication de preuve  139(2) Entrave à la justice  140* Méfait public  142 Acceptation vénale d'une récompense pour le recouvrement d'effets  144 Bris de prison  160(1)* et (2)* Bestialité et usage de la force  162* Infractions de voyeurisme  171a) Maître de maison qui permet des actes sexuels interdits  182 Cadavres  184 Interception des communications  184.5 Interception de communications radio-téléphoniques  215* Devoir de fournir les choses nécessaires à l'existence  218* Abandon d'un enfant  220 Le fait de causer la mort par négligence criminelle  221 Causer des lésions corporelles par négligence criminelle  238 Fait de tuer, au cours de la mise au monde, un enfant non encore né  240 Complice de meurtre après le fait  241 Fait de conseiller le suicide ou d'y aider  242 Négligence à se procurer de l'aide lors de la naissance d'un enfant  247 Trappes susceptibles de causer des lésions corporelles  248 Fait de nuire aux moyens de transport  249(1)* Conduite dangereuse  249(3) Conduite dangereuse causant ainsi des lésions corporelles  249(4) Conduite dangereuse causant ainsi la mort  249.1(1)&amp;(2)* Fuite  249.1(3)&amp;(4) Fuite causant des lésions corporelles ou la mort  249.2 Causer la mort par négligence criminelle -course de rue  249.3 Causer des lésions corporelles par négligence criminelle -course de rue  249.4(1)&amp;(2)* Conduite dangereuse d'un véhicule à moteur – course de rue  249.4(3) Conduite dangereuse causant des lésions corporelles – course de rue  249.4(4) Conduite dangereuse causant la mort – course de rue  251 Bateau innavigable et aéronef en mauvais état  255(1)* Capacité de conduite affaiblie  255(2) Infractions relatives à la capacité de conduite affaiblie causant des lésions corporelles  255(3) Conduite avec facultés affaiblies causant la mort  259(4)* Conduite d'un véhicule à moteur, d'un bateau ou d'un aéronef durant l'interdiction  262 Empêcher de sauver une vie  269.1 Torture  270.1* Désarmer un agent de la paix  273.3* Passage d'enfants à l'étranger  279.02 Traite des personnes – avantage matériel  279.03 Traite des personnes – rétention ou destruction de documents  280 Enlèvement d'une personne âgée de moins de 16 ans  281 Enlèvement d'une personne âgée de moins de 14 ans  282* Enlèvement en contravention d'une ordonnance de garde  283* Enlèvement  287(1) Procurer un avortement  291 Bigamie</p>	<p>292 Mariage feint  293 Polygamie  300 Libelle délibérément faux  302 Extorsion par libelle  318 Encouragement au génocide  334a) Vol de plus de 5000 \$  336 Abus de confiance criminel  337 Employé public qui refuse de remettre des biens  338(1) Prendre frauduleusement des bestiaux ou enlever les marques  338(2) Vol de bestiaux  339(1) Prise de possession, etc., de bois en dérive  340 Destruction de titres  342* Vols, etc., utilisation non autorisée de données relatives à une carte de crédit  342.01* Fabrication ou possession d'instruments destinés à fabriquer ou à falsifier des cartes de crédit  342.1* Utilisation non autorisée d'ordinateur  345 Fait d'arrêter la poste avec intention de vol  347* Taux d'intérêt criminel  351(1) Possession d'outils de cambriolage  351(2) Déguisement dans un dessein criminel  355(a) Possession de biens criminellement obtenus - titre testamentaire ou bien d'une valeur de plus de 5000 \$  356 Vol de courrier  357 Apporter au Canada des objets criminellement obtenus  362(2)(a) Escroquerie : faux semblant ou fausse déclaration - si titre testamentaire ou bien d'une valeur de plus de 5000 \$  362(3) Escroquerie : faux semblant ou fausse déclaration  363 Obtention par fraude de la signature d'une valeur  367* Faux  368* Emploi d'un document contrefait  369 Papier de bons du Trésor, sceaux publics, etc.  370 Proclamation contrefaite, etc.  371 Envoi de télégrammes, etc., sous un faux nom  374 Rédaction non autorisée d'un document  375 Obtenir, etc., au moyen d'un instrument fondé sur un document contrefait  376 Contrefaçon de timbres, etc.  377 Documents endommagés  378 Infractions relatives aux registres  380(1) Fraude de plus de 5000 \$  380(2) Influence sur le marché public  382 Manipulations frauduleuses d'opérations boursières  382.1(1) Délit d'initié  382.1(2)* Communication de renseignements confidentiels  383 Agiotage sur les actions ou marchandises  384 Courtier réduisant le nombre d'actions en vendant pour son propre compte  386 Enregistrement frauduleux de titre  394 Fraudes relatives aux minéraux précieux  394.1 Possession de minéraux précieux volés ou obtenus illégalement  396 Infractions relatives aux mines  397 Falsification de livres et documents</p>	<p>397 Falsification de livres et documents  399 Faux relevé fourni par un fonctionnaire public  400 Faux prospectus, etc.  403* Supposition intentionnelle de personne  405 Reconnaissance d'un instrument sous un faux nom  418 Ventes d'approvisionnements défectueux à Sa Majesté  420* Approvisionnements militaires  422* Violation criminelle de contrat  424 Menaces de commettre une infraction contre une personne jouissant d'une protection internationale  424.1 Menaces contre le personnel des Nations Unies ou le personnel associé  425.1* Menaces et représailles  426 Commissions secrètes  430(2) Méfait qui cause un danger réel pour la vie des gens  430(3)* Méfait d'une valeur de plus de 5000 \$  432(2)* Enregistrement non autorisé en vue de la vente, etc.  433 Incendie criminel : danger pour la vie humaine  434 Incendie criminel : dommages matériels  434.1 Incendie criminel : biens propres  435 Incendie criminel : intention frauduleuse  436 Incendie criminel par négligence  436.1 Possession de matières incendiaires  438(1) Entrave au sauvetage d'un navire naufragé  439(2) Dérangement des signaux de marine  441 Occupant qui détériore un bâtiment  443 Déplacer des bornes internationales  444 Tuer ou blesser des bestiaux  449 Monnaie contrefaite, fabrication  450 Possession, etc., de monnaie contrefaite  451 Possession de limailles, etc.  452 Mise en circulation, etc., de monnaie contrefaite  455 Rogner une pièce de monnaie  458 Fabrication, possession ou commerce d'instruments pour contrefaire de la monnaie  459 Retirer d'un hôtel de la Monnaie, des instruments, etc.  460 Faire le commerce de la monnaie contrefaite, etc.  462.31* Recyclage des produits de la criminalité  753.3(1) Défaut de se conformer à une ordonnance</p> <p align="center"><b>* = Il s'agit d'une infraction hybride appartenant à la catégorie des infractions secondaires uniquement lorsque poursuivie par voie de mise en accusation et qui sont passibles d'un emprisonnement maximal de 5 ans ou plus</b></p> <p align="center"><i>Pour tentative et complot, voir page 1</i></p>
---	--	--	--